

APPEL A CANDIDATURE – ESPACE-TEST en horticulture sur le Lycée agricole Charlemagne de CARCASSONNE (11)

*Place disponible
pour la saison 2026*

**Vous souhaitez vous installer en horticulture ... mais vous préférez tester votre projet avant de vous lancer ?
C'est possible ! En passant par le dispositif d'Espace-Test Agricole sur un haut lieu de l'apprentissage agricole audois**

Des moyens de production à disposition

- ✓ **Une serre horticole de 210m², double paroi gonflable, ouvrants automatiques soit une SAU de 140m² sur tables de culture de subirrigation fournies**
 - ✓ **Du plein champ supplémentaire pour stockage, exposition ou pied-mères**
 - ✓ **Un accès à l'eau brute et électricité**
 - ✓ **Un espace de stockage des plants (sous ombrière et plein champ)**
 - ✓ **Un tunnel de stockage du matériel de 150m² à partager**
 - ✓ **Un parc matériel mutualisé : rempoteuse, motteuse...**

Les +

- Serres opérationnelles et isolées, plein champ déjà en AB
 - Coopérations possibles et souhaitables : accueil des apprenants (support pédagogique), chantiers collectifs et échanges techniques privilégiés avec les enseignants
 - Clientèle historique remobilisable
 - Cadre exceptionnel au pied de la Cité, aux portes de l'Agglo
 - Entraide possible avec l'atelier maraîchage en projet

A noter :

Ce lieu n'est pas destiné à devenir un lieu d'installation, c'est pourquoi un accompagnement est prévu pour la recherche de foncier

En partenariat avec :



ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE CHARLEMAGNE
CARCASSONNE

Aperçu de l'atelier horticole



« Depuis la Loi d'Orientation Agricole, les lycées agricoles sont encouragés à soutenir les dynamiques autour du test d'activité agricole. Nous avons ainsi saisi la double opportunité d'accueillir un candidat à l'installation pour valoriser notre atelier horticole et enrichir les apprentissages. Tout le monde s'y retrouve ! »

M. Nouail, directeur

Type de contractualisation et coût

Prêt à usage à titre gracieux

Forfait pour les charges de fonctionnement (fluides, amortissement, entretien...)

Convention accueillant tripartite

Un projet soutenu par :



MANGER AUDIOS!



Le test d'activité en bref

Il permet d'expérimenter son projet d'installation de manière responsable et autonome en grandeur nature dans un cadre légal et avec un accompagnement sécurisant. Il s'inscrit dans un parcours d'installation progressive.

Trois issues possibles

- La poursuite, sur place ou ailleurs (association en société, installation individuelle, reprise d'une ferme...)
- Le réajustement du projet : dimensionnement, mode de commercialisation...
- L'abandon du projet : salariat agricole, réorientation...

Un hébergement administratif et juridique

Le **cadre légal** d'exercice est permis par la signature d'un **CAPE** (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) entre Graines de Paysans et le porteur de projet, pour un an renouvelable deux fois soit **3 ans**.

Concrètement, il s'agit d'un **prêt de numéro de SIRET**. En tant que 'couvé.e', vous conservez votre **statut antérieur** et vos **droits** aux aides sociales précédemment acquis, tout en bénéficiant d'une **protection** en cas d'accident.

Ce portage vous **allège** des formalités légales.

Un accompagnement transversal et sur-mesure

- A la **gestion** d'entreprise agricole (comptabilité, administratif)
- A l'**insertion** dans le tissu socio-économique (dont commercialisation)
- Aux **techniques** et à l'**organisation** des productions
- A l'**installation progressive** en sortie de test

Les conditions d'éligibilité

- ✓ Avoir un projet d'installation **concret** ;
- ✓ Être **éligible** au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, salarié à temps partiel, étudiant...) ;
- ✓ Avoir un **diplôme** agricole ou justifier d'une **expérience** ou à minima d'une **immersion** dans le domaine ;
- ✓ Disposer d'un **apport** (personnel, prêt, subvention...) pour le démarrage de l'activité, en cohérence avec son prévisionnel économique

Les engagements du porteur de projet

- ⇒ Être dans une **posture entrepreneuriale**, être moteur
- ⇒ **Expérimenter la production** en visant la viabilité et la vivabilité de l'activité
- ⇒ **Suivre sa gestion** d'exploitation avec le soutien de Graines de Paysans
- ⇒ Veiller au **respect** du matériel et **bon état** du site
- ⇒ Respecter le **cahier des charges** de l'Agriculture Biologique

La démarche à suivre

Etape 1: Contacter l'animatrice pour lui exposer sa situation et ses besoins

Etape 2: Se présenter à l'entretien individuel pour étudier la faisabilité du test

Etape 3: Compléter le dossier de candidature avec prévisionnel économique

Etape 4: Présenter son projet devant le comité d'engagement

Candidatures étudiées au fil de l'eau

Une visite du lieu-test peut être organisée sur demande

Contact :

Graines de Paysans, Espace-Test Agricole Audois
06 42 51 88 33 - grainesdepaysans@gmail.com
1 Av. Salvador Allende – 11 300 LIMOUX

